

Le Mans, le 25 octobre 2018

COMPTE RENDU CONSEIL D'UNITE DU 25 OCTOBRE 2018**Personnes présentes**

F. AMIARD B. ARNAUD M.-P. CROSNIER-LOPEZ P. DANIEL M. EDELY L. FONTAINE F. LAGARDE A. MARTEL V. MONTEBAULT	T. NICOLAI B. CLAVIER P. RUELLO - excusé F. JULIENNE - excusée S. REINER (invitée permanente) C. BERNE (prise de notes)
--	--

Ordre du jour

- **Approbation du CR du CU du 30-08-2018**
- **Informations & discussions**
 - **Points H&S : ZRR**
 - **Informations Ecole Doctorale**
 - **Salle de réunion côté MSO**
 - **Campagne Emploi 2018**
 - **Technocampus**
 - **Questions diverses**
- **Avis**
 - **Titularisation Anthony ROUSSEAU**
 - **Titularisation Manuel CORVAISIER**

1. Approbation du compte-rendu du conseil d'unité du 05/07/2018

Le compte-rendu du dernier Conseil d'Unité est approuvé à l'unanimité.

2. Titularisation Manuel CORVAISIERManuel CORVAISIER : Tech en BAP C
Vote : unanimité**3. Titularisation Anthony ROUSSEAU**Anthony ROUSSEAU : BAP B responsable de la PT microscopie
Vote : unanimité

4. H&S - ZRR

Les plans ont été présentés pour informer du premier jet de demande de périmètre ZRR à l'IMMM.

Zones hachurées : ZRR light – contrôle de l'accès des allées et venues des personnes

Zones coloriées : ZRR hard – contrôle avec accès limité

- 1er étage : stock Room
- 2ème étage : salle de fluoration
- 3ème étage : RAS
- 4ème étage : Mössbauer – salle des calculateurs et serveurs informatiques

Remontées de différents points des membres du CU :

La salle PCI au sous-sol n'a aucun équipement stratégique.

1er étage : Arnaud se demande comment gérer les zones accueillant des étudiants.

Prévoir des salles hors ZRR pour accueillir les étudiants et autres invités extérieurs

Il y a une salle de TP au 3^{ème} étage côté PCI pour des manipulations en rhéologie.

Au 4^{ème} étage, il y a une « pseudo stock room ».

L. Fontaine précise que pour l'instant, ce n'est qu'un relevé de situation et que l'on verra avec D. Bertus pour la suite.

L. Fontaine demande aux responsables d'équipe de faire un recensement des points spécifiques nécessitant une attention particulière.

5. ECOLE DOCTORALE

- Rappel des règles pour autorisation de soutenance d'un doctorant:

Règlement intérieur de l'ED 3M : « Il est demandé d'avoir au moins l'équivalent d'une publication ou d'une communication de niveau international ayant été validée par un processus d'évaluation par les pairs (comité de programme, comité éditorial, communication dans un congrès...), ou de brevets. »

En cas de seule communication internationale celle-ci doit avoir fait l'objet d'une publication sous format proceedings
Pour complément : consulter le site web de l'ED 3M <https://ed-3m.u-bretagneoire.fr/>

L'ED peut être plus souple avec les thèses CIFRE mais on se doit de respecter les règles. Les articles doivent porter sur la thèse en particulier.

- Mise à jour des membres de la cellule de site de l'ED 3M

Thématique SO

- Morwenna PEARSON-LONG
- Anne Caroline CHANY

Thématique POL

- Jean-François PILARD
- Olivier COLOMBANI
- Sandie PIOGE

Thématique MI

- Brigitte BOULARD
- Sandrine COSTE

Thématique PSC

- Olivier NOEL
- Philippe DANIEL
- Marc LAMY de la CHAPELLE

L'ED a souhaité remettre au clair les membres présents qui siègent à la cellule de site en supprimant les titulaires et suppléants. L'objectif était de représenter toutes les thématiques.

6. Campagne Emploi 2019: postes vacants

• *Enseignants-chercheurs université*

- Poste MCF 33 – J. RENAUDIN – IUT : Proposition présidence univ: ATER
- Poste MCF 33 – K. ADIL – IUT : Proposition présidence univ: ATER
- Poste MCF 28 – G. LEGAL – IUT : Proposition présidence univ: ATER
- Poste MCF 28 – N. DELORME– UFR Sciences : Proposition présidence univ: publication dans le cadre d'un projet de collaboration entre IUT et UFR
- Demande de création Pr33 : En attente de concertation avec IUT et/ou stratégie à affiner au sein de l'IMMM

De nombreuses réunions ont été menées concernant le poste MCF 28. Aux dernières informations, le président a confirmé qu'il y aurait bien une publication d'un poste MCF28 mais dans un cadre plus ambitieux que le partage d'enseignement entre IUT et UFR.

Nous aurons les résultats finaux de la campagne à la fin du mois de novembre après examen du recteur.

• *Personnels BIATSS*

- IGE BAP B poste A. DURAND actuellement Sullivan BRICAUD - Publication IGE BAP B RMN
- IGE BAP B poste E. MEBOLD actuellement Alexandre BENARD – CDD IGE BAP B Spectrométrie de masse
- TECH BAP B poste M. MARTIN actuellement Clément CROUILLEBOIS – CD reconduit (mi-temps IMMM)
- ATRF A. BAP J poste BIGET-BREBION actuellement Christiane BERNE – CDD reconduit
- ADJENES BAP J poste A. LAMBERT – CDD accordé
- ADJT BAP C P. LE DISQUET – CDD reconduit
- ASI BAP E poste F. CHAVANON – CDD A profil défini avec DSI et CDD Tech en appui informatique de proximité IMMM et UFR
- IGE BAP E poste F. LABBE – CDD reconduit

7. Salle de Réunion du 1er étage côté MSO

Une commande va être passée pour l'acquisition d'un matériel de visioconférence.

Cet achat va être réalisé dans le cadre du projet ICC CPER porté par la DSI. Ce projet interrégional consiste à installer 84 salles de vision conférences dans le périmètre de l'ancien UBL, soit 11 à 12 salles sur le périmètre de Le Mans Université. Un appel d'offre a été mené et la Société Orange a emporté le marché.

Le fonctionnement sera de créer un service unique de gestion des salles aussi bien pour la conciergerie, la maintenance que de la réservation. Le projet prévoit 50 000 euros par salle, or toutes les salles n'ont pas nécessité de cette somme. Ainsi des marges seront probablement dégagées pour aider au co-financement d'autres salles. Par contre, notre salle sera à disposition de l'université mais l'IMMM gardera la main sur les réservations avec un système de modérateur.

Le fait d'entrer dans l'ICC permettra d'obtenir un matériel d'un niveau technique plus perfectionné.

Quid de la ZRR ? Selon N. Postec, la salle sera principalement réservée par les membres l'IMMM, dans le sens où il y aura déjà 12 salles à l'université.

En conclusion, notre adhésion à l'ICC donne un net avantage tant financier que technique.

Question diverse informatique

Vincent M. avait demandé s'il était possible d'avoir plus de bornes WIFI. La réponse est que c'est possible à condition que ce soit l'IMMM qui achète les bornes d'une valeur de 500 à 600 euros par borne.

8. TECHNOCAMPUS

Pôle surface et matières maintenu :

- Engagement de l'Université pour la location
- Surfaces ateliers et tertiaires standards, sans contraintes techniques spécifiques pour maintenir la polyvalence de surfaces.

Déroulement de l'historique :

Un message a été reçu le 29 août stipulant que le cabinet CERUR venait de finaliser le Programme Technique Détaillé (PTD) du Technocampus. Le cabinet avait joint 2 tomes du PTD et demandait à l'IMMM un retour avant mi-septembre.

Après examen du dossier par la direction, il s'avère qu'il n'y avait plus d'industriel, que le CTTM souhaitait être seulement sous locataire et que le matériel IMMM prévu dans le projet n'était pas encore acquis. Tout ce qui avait été envisagé n'avait plus rien à voir avec le programme initial.

Ainsi la direction a envoyé à la présidence LMU la réponse ci-dessous :

Objet : Note de positionnement de l'IMMM au sein du pôle Surfaces et Matières du Techno-Campus « Acoustique »

Dans le cadre d'une mise à jour technique des espaces dédiés au pôle « Surface et Matière » du futur Technocampus « Acoustique » du site du Mans, il apparaît plusieurs indéterminées relatives au contour de ce pôle et à l'implication des acteurs prévus.

Les éléments suivants sont en effet à prendre en compte :

1. L'intégration au sein du pôle *Surface et Matières* de différentes lignes de peintures et autres dispositifs par la société SDI n'est plus d'actualité. Cette société s'est en effet tournée vers des activités différentes et ne semble plus avoir la solidité financière pour assurer une telle intégration. Les zones concernées, et toujours prévues dans le dossier actuel, doivent ainsi être retirées du projet : ligne de peinture poudre, peinture par projection thermique par exemple. Toutefois le CTTM est susceptible d'installer dans le pôle sa cabine de pistologie de peinture poudre qui permet de développer des études de formulation.

2. Une partie des locaux devait en outre être dédiée à des matériels en lien avec la formation de la licence professionnelle « Fonctionnalisation et traitement des surfaces » de l'IUT du Mans, afin de faciliter les échanges avec des industriels impliqués dans la formation.

L'ouverture de cette licence professionnelle en septembre 2018 a impliqué directement l'installation des matériels dédiés au sein de l'IUT lui-même (par exemple profilomètre 3D). Par ailleurs la réorganisation pédagogique menée pour l'ouverture de cette formation conduit à rendre caduque l'installation de plusieurs équipements au sein des halles prévues : par exemple ligne de galvanoplastie, traitement des surfaces pour élaboration des connectiques...Il reste par ailleurs à vérifier l'engagement de l'IUT par rapport au paiement d'un loyer.

3. Le CTTM, partenaire du Technocampus a toujours affirmé, pour ce pôle spécifiquement, en raison de son implication marquée dans 2 autres pôles (*Aéroacoustique* et *Numérisation et simulation*) que le portage du pôle *Surfaces et Matières* devait revenir à l'Université du Mans. Le CTTM pourrait entrer dans ce pôle seulement en tant que sous locataire. Une réflexion relative au partage de moyens entre IMMM et CTTM pourrait être engagée, allant au-delà du seul Technocampus.

4. L'IMMM avait envisagé d'intégrer le pôle *Surfaces et Matière* dans le cadre d'acquisitions de nouvelles technologies de pointe pour l'analyse de surfaces ; en particulier un spectromètre XPS (650 k€) et un microscope électronique à balayage de type FEG (350 k€). Ces équipements pourraient alors faire l'objet d'un partenariat avec le CTTM au sein du Technocampus. Cependant :

a. Les plans de financement pour ces nouveaux équipements ne sont actuellement pas validés (seule une demande a été

formulée au travers d'un recensement de besoins financiers en ressources et équipements scientifiques pour les dix années à venir pour l'IMMM – Note transmise début octobre 2018 à la présidence de l'Université)

b. Le personnel dédié à ces équipements n'est actuellement pas prévu

c. L'IMMM ne peut supporter sur sa dotation le paiement des loyers afférents aux surfaces

d. Le déménagement éventuel de certaines plateformes technologiques de l'IMMM, s'il pourrait être envisagé, est cependant à mettre en regard avec le plan actuel de rénovation des locaux.

Enfin il faut noter que le nom lui-même de *Technocampus Acoustique* pose un problème de visibilité de l'IMMM au sein de cette structure et que l'IMMM ne pourrait y entrer que moyennant une terminologie incluant ses activités.

En conclusion, il apparaît que si le pari politique du développement d'une thématique Surfaces dans le Technocampus par l'Université apparaît attractif pour l'IMMM, notamment dans le cadre de la construction de l'IRFI matériaux, de très nombreuses incertitudes apparaissent à ce jour pour une intégration réussie, effective et durable de l'Institut au sein du pôle *surfaces et matière*.

Malgré notre réponse, le président souhaite maintenir le projet et l'Université s'engage sur la location des surfaces correspondantes au pôle Surface&Matières (500 m²). Comme nous n'avons pas de projets spécifiques, nous proposons que les surfaces ateliers et tertiaires soient standards, sans contraintes techniques supplémentaires.

Concernant les demandes du cabinet CERUR sur les implantations telles que les surfaces, les installations techniques (eau, électricité...), l'IMMM s'en remet à la DATI pour définir ces implantations qualifiées de standards.

9. Questions diverses

➤ **Frais de gestion**

Le CNRS va passer à 15% au lieu de 12% actuellement.

Le Mans Université souhaite également passer à 15 %.

➤ **Demande de nos besoins à 10 ans par la présidence**

L'abandon du projet N.D. des Landes a permis à la Région de récupérer un budget, qu'elle souhaite investir dans l'immobilier. Fin juillet la présidence a demandé nos besoins sur les aspects ressourcement et équipements scientifiques de l'IMMM à 10 ans. Nous avons transmis cette lettre début octobre. Le président a demandé d'autres précisions quant aux nombres et montant de nos contrats depuis 2013. Un document reprenant toutes ces informations lui a été communiqué le 24 octobre.

➤ **HAL**

Toutes personnes qui produisent des documents scientifiques et en particulier des publications doivent se créer un compte HAL et y insérer toutes leurs publications au minima à partir de 2015. Il est indiqué que pour être compté

comme publiant lors de la prochaine évaluation HCERES que seules les publications sur HAL seront comptabilisées.

Plaquette de présentation de HAL à la fin du compte rendu.

Un planning de formation va être mis en place pour que chaque publiant s'il le souhaite fasse une formation d'une demi-journée.

Il est reprécisé que dans le RI de l'IMMM, chaque publiant s'engage à fournir ses productions pour les bases de données de l'IMMM.

➤ EUR LUMOMAT

Annnonce dernière minute : la campagne EUR est lancée. Réponse pour le 16/04/2018.

C'est appel concerne tous ceux qui n'ont pas obtenu de Labex, IdEx, I-Site, etc.

Problème de décryptage de l'appel au niveau de la définition de « site ». Le président continue à soutenir un projet EUR Matériaux pour le Mans.

2 questions se posent :

- Comment décrypter le projet à la lecture du communiqué. Il faut attendre l'appel à projet.
- Il faut contacter le CNRS, A. Legris, pour connaître leur position sur le sujet.

Fin de séance : 11h20

Je crée mon IDHAL

DOUBLONS **HOMONYMES**
AURÉLIE DUPONT AURÉLIE DUPONT

Pour maîtriser votre identité numérique

➔ créez votre IDHAL !
Mon espace / Mon IDHAL

HAL vs Researchgate / Academia

Je conserve mes droits (gratuit) Fonds publics, pérennité des données, archivage au CINES	Je donne mes droits (payant) Institutions privées, pérennité des données ? Gratuit sur le long terme ?
---	--

➔ Je dépose dans HAL

➔ Je communique sur les réseaux sociaux et je fais un lien vers HAL

Un service dédié

Le **pôle Services aux chercheurs** de la bibliothèque vous accompagne dans l'utilisation de HAL.

Formation au dépôt
Des formations au dépôt sont proposées. D'une durée de 2 à 3h, elles permettent de prendre en main le portail HAL et d'en savoir plus sur l'Open Access.

Création et formation à la gestion d'une collection
Une collection HAL permet de **présenter la production scientifique d'un laboratoire**.
La collection HAL permet aussi **l'extraction de listes de publications** pouvant alimenter des rapports, mais aussi les sites des laboratoires.

Contact
bu-oa@univ-lemans.fr
<https://hal-univ-lemans.archives-ouvertes.fr/>

Vous ne connaissez pas encore HAL Le Mans Université ?

Pôle Services aux chercheurs
Le Mans Université | Bibliothèques Universitaires

Déposer, c'est facile 😊



1. Je crée mon compte sur HAL Le Mans Université



2. Je décris le contenu de mon document

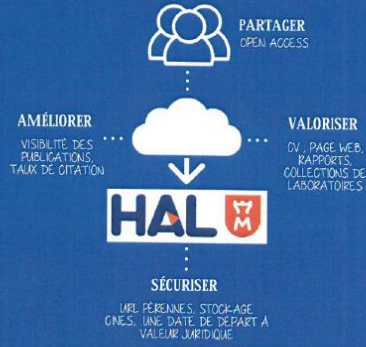


3. Je dépose mon article au format qui convient



4. Mon CV est prêt à alimenter mon rapport

Pourquoi déposer dans HAL ?



Quels documents déposer ?



Le dépôt en OA, c'est légal !

ÉCRIT SCIENTIFIQUE DANS UN PÉRIODIQUE
PUBLÉ AU MOINS UNE FOIS
PAR AN ET ISSU D'UNE ACTIVITÉ DE
RECHERCHE FINANÇÉE AU MOINS POUR MOITIÉ
PAR DES FONDS PUBLICS



TEXTE
ACCEPTÉ POUR
PUBLICATION
(POSTPRINT)



PEUT-ÊTRE POUVEZ-VOUS DIFFUSER EN
LIBRE ACCÈS AVANT CES DÉLAIS ?

CONSULTEZ

